

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date : Mai 2009

Réf. 0130 – 0131 - 0132

1. Identification du produit

Nom du produit : **SICASIL BASE**
Distributeur :
CAPRON PODOLOGIE
ZA TGV Coriolis – 71210 MONTCHANIN – France
Tél. 03 85 77 90 60 - Fax 03 85 77 90 66

Vertrieb
Schweiz

FREY

Frey Orthopädie-Bedarf AG
Panoramaweg 35 | 5504 Othmarsingen
T +41 62 887 45 00 | F +41 62 887 45 01
info@freyortho.ch | www.freyortho.ch

2. Composition et information sur les composants

-Nature chimique :

Polydiméthylsiloxane avec groupes fonctionnels et auxiliaires pour réticulation par addition.

- Contenu dangereux :

N° CE - 272-489-0
N° CAS - 68855-54-9
Substance - Terre siliceuse.
Concentration % - < 30.0
Caractéristiques CE - Symbole Xn
Phrases R - 68/20

Terre d'infusoires, ce composant n'est pas classifié dangereux, il n'y a pas de risque d'inhalation en raison de la nature physique du matériau.

CE-R - R 68/20

Identification - nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation.

3. Identification des dangers

-Classification :

Ce produit n'est pas une préparation dangereuse d'après la loi 1999/45/EG.

- Informations supplémentaires :

Le produit peut dégager de l'hydrogène. Danger de formation de gaz détonnant au contact de l'eau, d'alcools, d'acides, de sels métalliques, d'amines et d'alcalis.

4. Mesures de premier secours

Informations générales :

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

- Après inhalation :

Dans des conditions normales, il n'est pas possible de respirer le produit.

- Après contact avec la peau :

Eliminer mécaniquement le produit avec un papier ou un chiffon. Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

- Après contact avec les yeux :

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

- Après ingestion :

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction appropriés :

Sable, mousse résistante aux alcools, gaz carbonique.

En raison du risque d'inclusions de gaz hydrogène sous le tapis de mousse, éliminer toute source d'ignition lors du nettoyage et de l'absorption.

- Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité :

Eau, poudre pour éteindre le feu, halons.

- Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

/

- Equipement de protection spécial :

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Les précautions individuelles :

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage.

- Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

- Méthodes de nettoyage récupération :

Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Pour l'absorption, utiliser des conteneurs ventilés. Éliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Pour améliorer l'adhérence, appliquer du sable ou tout autre matériau granuleux inerte.

- Informations supplémentaires :

Éliminer les sources d'inflammation. Pour l'évacuation, le matériau précédemment considéré doit être tenu éloigné des matières incompatibles conformément au point 10.2. Ne pas mélanger les matériaux contaminés avec les matériaux propres. Suivre les instructions à partir du paragraphe 7.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

- Précautions à prendre pour la manipulation sans danger :

Ouvrir et manipuler le récipient avec prudence. Veillez à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Tenir éloigné des matières non compatibles conformément au point 10.2. Dans la mesure du possible, immobiliser l'appareillage et remplir les conteneurs d'azotes pour réduire la teneur en oxygène.

- Préventions des incendies et des explosions :

Le produit peut dégager de l'hydrogène. Des mélanges explosifs peuvent se former à l'intérieur de récipients en partie vidés. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues, des sources de chaleur et des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

- Conditions de stockage pour les matières incompatibles :

Ne pas stocker avec : substances basiques (par exemple : alcalins, ammoniac, amines), agents oxydants, acides forts.

-Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Valeurs limites d'exposition :

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail :

Néant

- Limitation et surveillance de l'exposition :

- Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains à la fin du travail et avant de manger.

Equipement de protection individuelle nécessaire

- Protection respiratoire :

Pas nécessaire.

- Protection des mains :

Recommandation : Gants de protection en butycaoutchouc. Gants convenant à une utilisation de durée inférieure à 60 min.

- Protection des yeux :

Recommandation : Lunettes de protection.

- Protection du corps :

Pas nécessaire.

- Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux et la terre.

9. Propriétés physiques et chimiques

-Indications générales :

Forme : Pâte
Couleur : Chair
Odeur : Inodore

- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement aussi bien que pour la sécurité.

Point de fusion : néant
Point d'ébullition : néant
Point d'éclair : > 200°C
Température inflammatoire : > 400° C
Limite inférieure d'explosion : néant
Pression de vapeur : néant
Densité : 1.28 g/cm³
Solubilité dans l'eau : Pratiquement insoluble
Valeur PH : 7
Viscosité (dynamique) : > 20 000 mPa*s à 20° C

- Autres informations :

Selon l'état actuel des connaissances, l'auto inflammation de produits contenant des liaisons SiH peut, sur un support catalytique, se produire à des températures beaucoup plus basse que prévu. Ceci est le cas pour des poreuses ou fibreuses, notamment les substances présentant une surface alcaline telles que les isolants thermiques ou cimentés. Limites d'explosion de l'hydrogène libère : 4 - 75.6% vol. Concernant 9.2 pH : Réaction neutre.

10. stabilité / Réactivité

- Informations générales :

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

- Conditions à éviter :

Humidité, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Risque de formation accrue d'hydrogène en cas de contact avec les conduites et des conteneurs contaminés ou avec des conteneurs corrodés ou rouillés. Respecter les informations du paragraphe 7.

- Substances à éviter :

Réagit avec : acides, substances basiques (par exemple alcalins, ammoniac, amines), alcool, eau, humidité, agents oxydants, catalyseur.

La réaction s'accompagne de la formation de : hydrogène.

- Produits de décomposition dangereux :

Hydrogène. Des mesures prises à 150°C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

11. Informations toxicologiques

- Informations générales :

Dans l'état actuel de nos connaissances, aucun risque de dommage si le produit est utilisé dans les règles de l'art.

- Informations toxicologiques :

Toxicité aiguë (valeur LD50/LC50 significative pour la classification).

Exposition	- oral
Valeur	- > 2000 mg/kg
Espèce	- rat
Source	- par comparaison

Symptômes spécifiques sur les bêtes d'après les tests :

Examen d'un produit de structure chimique analogue lors d'expérience sur l'animal : En cas de contact avec la peau : Non irritant pour la peau. En cas de contact avec les yeux : risque d'irritation légère. Ne sensibilise pas la peau.

- Expérimentations sur les hommes :

- Informations toxicologiques supplémentaires :

12. Informations écologiques

- Ecotoxicité :

Espèce :	Truite arc-en ciel
Méthode de test :	Aigu
Durée expérience :	96 h
Résultat :	>100 mg/l

Ne pas s'attendre à un effet nuisible sur les organismes aquatiques.

Réaction dans une station d'épuration (toxicité des bactéries : ralentissement de la respiration et de la multiplication) :

L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

- Mobilité :

/

- Persistance et destructibilité

Biodégradabilité / informations supplémentaires :

Non biodégradable. Les polydiméthylsiloxanes sont dégradables à une certaine échelle dans les procédés abiotiques.

Informations supplémentaires :

Elimination par absorption sur de la boue activée.

- Potentiel biologique d'accumulation :

Une bioaccumulation est improbable.

- Autres effets nocifs :

- Autres remarques :**Informations générales :**

Vulcanisé, le produit n'est pas soluble dans l'eau. Se sépare bien de l'eau par filtration.

13. Considérations relatives à l'élimination

- Produit :**Recommandation :**

Ce matériau ne peut être ni utilisé ni recyclé chimiquement et doit être éliminé par une entreprise de recyclage autorisée dans le respect des réglementations administratives locales.

Pour l'évacuation, le matériau précédemment considéré doit être tenu éloigné des matières incompatibles conformément au point 10.2. Ne pas mélanger les déchets de ce produit avec d'autres déchets. Les conteneurs à déchets doivent être équipés de dispositifs de compensation de pression tels que des fermetures ventilées.

- Emballage contaminé :**Recommandation :**

Des récipients peuvent contenir des quantités dangereuses d'hydrogène. Ne pas réutiliser les conteneurs non nettoyés et les remplir d'autres matériaux pour éviter une éventuelle réaction entre les restes de produit et des matériaux incompatibles. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière. Les emballages doivent être vidés complètement avant de les recycler dans le respect des réglementations administratives locales.

- N° du type de déchet (CE) :

Le code de nomenclature du catalogue Européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport
--

-Transport par route/chemin de fer GGVSE/ADR et RID**Route ADR :**

Estimation : produit non dangereux

Chemin de fer RID

Estimation : produit non dangereux

-Navigation fluviale GGVBinsch/ADNR**-Transport maritime IMDG-code**

Estimation : produit non dangereux

Marine Polluant non

-Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

Estimation produit non dangereux

15. Informations réglementaires
--

- Caractéristiques (UE)**Classification spéciale pour les produits déterminés :**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

- Directives nationales :**- Autres réglementations internationales :****Indications pour le Statut d'Enregistrement International :**

Figure sur les inventaires suivants ou leur est conforme :

IECSC	- Chine
PICCS	- Philippines
ECL	- Corée

TSCA
ENCS
EINECS

- USA
- Japon
- Australie

16. Autres informations

-Produit

Ces données indiquent uniquement les conditions de sécurité du/des produit (s) et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne dressent pas une liste exhaustive de propriétés du/des produit(s) décrit (s) dans le sens d'un traité de garantie légal. Vous tirez les propriété du/des produit(s) des feuilles de renseignement des produits respectifs.

-Informations supplémentaires :

les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente.